

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

1314/b

Déclaration de Maladie : N° P19- 0015145

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **10575**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUGRI N LAÏDI

Date de naissance : **17/02/1967**

Adresse :

LOT EL WAFAH N°33 DEROURA

Tél. :

0662 74 60 69 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Souha EL MESBAHI
Dermatologue Vénérologue
Rés Ryad Al Qods, GH 3
Imm 1, N° 6 - Bd Al Qods
CASA - Tél: 0522 38 05 59

Date de consultation :

15/03/2022

Nom et prénom du malade :

Bougri

Age : **56**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Aome

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/02	0	1	300,-	DR. SOUA ET MESSBAHI Générologue Bd Al Qods 3805 Riyad Al Jadid Tunisie

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>نور اليمان PHARMACIE NOUR EL IMANE Dr. ELBAJIAOUI Imane Manzeh 2 N°44 Derouda Tél : 05 20 35 07 57</p>	15/09/22	470,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

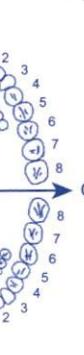
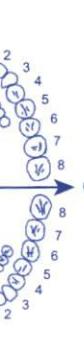
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

Docteur SOFIA EL MESBAHI



الدكتورة صوفيا المصباحي

DERMATOLOGUE-VENEROLOGUE

Spécialiste des maladies de la Peau,
des Ongles et des cheveux

Maladies Sexuellement Transmissibles

Allergologie

Chirurgie de la peau

Médecine Esthétique (Peeling, Comblement,
injection de toxine botulique, PRP, Mésothérapie)

LASER

إختصاصية في أمراض الجلد، الأظافر والشعر

الأمراض التنسالية

حساسية الجلد

التجميل

الليزر

15/09/2022

Le :

Mr BOUGRIN Ayman

152,20

1 - Curacné 10 mg



1 Comprimés le soir pendant 1 mois

289,00

2 - Curacné 20 mg



1 Comprimé le soir pendant 1 mois

28,80

3 - Artelac collyre



1 Goutte, 3 fois par jour, pendant 1 Mois

T = 470,00

Dr. SOFIA EL MESBAHI
Dermatologue Venerérologue
Residence Ryad Qods GH3
imm 1, N° 0522 38 05 59
PHARMACEUTIQUE
SARL AL NOUR
ZI BADAOUD
MANZEH 2
Mansoura
Dir. : 05 20 35 07 51

Dr. SOFIA EL MESBAHI
Dermatologue Venerérologue
Residence Ryad Qods GH3
imm 1, N° 0522 38 05 59
PHARMACEUTIQUE
SARL AL NOUR
ZI BADAOUD
MANZEH 2
Mansoura
Dir. : 05 20 35 07 51

Bd Al qods (Angle Bd Haifa) Résidence Ryad Alqods GH3, imm 1, Appartement 06, 3ème étage, Ain Chock

شارع القدس (زاوية شارع حيفا) إقامة رياض القدس. عمارة 1 الشقة 6. الطابق 3 عين الشقق

Tel/fax: 05 22 38 05 59

ZENITH Pharma

6 118001 270521

PPV : 28,80 DH

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle

b30

P.P.V : 289,00 DH

6 118001 180721

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 10mg cap molle b30

P.P.V : 152,20 DH

6 118001 180714